



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2022

**L'an deux mille vingt deux, le premier mars à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 21 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes (en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, afin de respecter les gestes barrières), sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.**

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	12
VOTANTS	13

**Étaient présents** : Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sophie VACHOT, Éric FEUGÈRE et Loïc GILLET.

**Étaient absents excusés** : Sonia DEVOUASSOUD et Boris BESSENEY

**Pouvoir déposé** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant – Boris BESSENEY / Mandataire – Karine MATHEY

**Secrétaire élue** : Ingrid BEAUJEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20220301-DCM2022-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

Affichage : 28/03/2022

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-16 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS COMMUNE ET SALLE DES FÊTES**

Sous la présidence de Jacques SERRAILLE, adjoint en charge des finances, il est présenté les comptes administratifs 2021 des budgets Commune et Salle des fêtes, précisant qu'ils sont concordants aux comptes de gestion dressés par les comptables du Service de Gestion Comptable Loire Nord et qui s'établissent ainsi :

- **Budget Commune :**

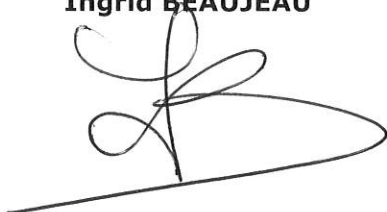
▪ Excédent de fonctionnement 2021	140 503,35 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	315 023,39 €
○ <b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>455 526,74 €</b>
▪ Déficit d'investissement 2021	- 384 569,11 €
▪ Excédent d'investissement antérieur	163 420,16 €
▪ Restes à réaliser	(-) 44 510,03 €
○ <b>Besoin d'investissement net</b>	<b>(-) 265 658,98 €</b>

- <b><u>Budget Salle des Fêtes :</u></b>	
▪ Excédent de fonctionnement 2021	2 489,29 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	2 227,78 €
○ <b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>4 713,07 €</b>
▪ Excédent d'investissement 2021	6 220,41 €
▪ Excédent d'investissement antérieur	55 824,17 €
○ <b>Excédent d'investissement net</b>	<b>62 044,58 €</b>

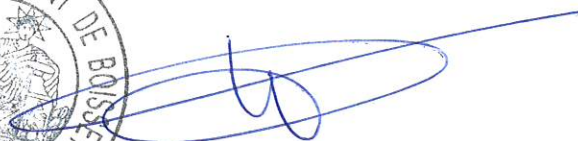
**Où cet exposé, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **approuve les comptes administratifs 2021 des budgets Commune et Salle des fêtes.**

**Le secrétaire,  
Ingrid BEAUJEAU**



**Hervé DAVAL,  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.